

GENERAL DYNAMICS

Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada

CAPSULE : ACTIVITÉS DE BRÛLAGE SUR LE SITE

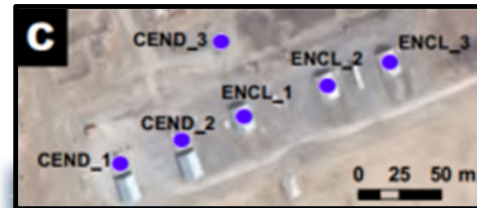
(composante non-affectée par le
projet)

VALLEYFIELD - FÉVRIER 2026

OBJECTIFS

Informier et répondre aux questions sur les activités de brûlage effectuées sur le site.

Le projet d'augmentation de capacité de production ne requiert aucune modification au site ou aux activités de brûlage.



Agrandissement site brûlage



À SAVOIR



Site autorisé par le MELCCFP : GD OTS-Valleyfield réalise des activités de brûlage à même les installations autorisées par un **permis d'exploitation** du MELCCFP depuis août 2003.



Exigences : Le permis du MELCCFP encadre les **activités** de brûlage pouvant y être réalisées, les matières et les quantités, ainsi que les conditions à respecter. Le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, article 194, prévoit aussi le brûlage de produits explosifs.



Pratique courante : Le brûlage à ciel ouvert est la **méthode courante** en place dans des sites similaires, à travers le Québec et le Canada, et est préférable à des technologies de destruction en enceinte fermée du point de vue technique et sécuritaire (faible complexité, robustesse, moins de points de défaillance, pas de détonation accidentelle dans des espaces confinées, etc.)

PRINCIPALES MATIÈRES ET QUANTITÉS

- Le projet n'entraîne pas de changements aux matières brûlées, ni de modification importante des quantités en raison de protocole de retravail d'explosif ou de recyclage, lorsque le risque est contrôlé, des emballages.
- Les variations sont essentiellement causées par le type de produits fabriqués et les emballages sélectionnés par les fournisseurs de matières premières.
- La capacité actuellement autorisée est de 18.14 t.m./ jour ou 6 603 t.m. / année

PRINCIPALES MATIÈRES BRÛLÉES	QUANTITÉ EN TONNE (2025)
Palette de bois et carton d'emballage contaminés	154.7
Sac antistatique et sacs d'emballage contaminés	8.6
Matériaux énergétiques - propulsif	133.7
Matériaux énergétiques - RDX et TNT	0.2
TOTAL	296.9

MÉTHODE ET FRÉQUENCE

- Mise à feu à l'aide d'un fil chauffant alimenté par une source électrique
- Aucun ajout de combustible fossile
- Mise à feu à distance avec surveillance par caméra
- Attente prévue entre les brûlages pour contrôler les risques d'accident
- Aucun feu n'est autorisé entre le coucher et le lever du soleil
- Limitation selon les conditions météorologiques (vitesse et direction du vent)
- Protocole de communication préalablement aux brûlage (communication interne et avec la centrale du Service incendie de la ville de Salaberry-de-Valleyfield)

RÉPERCUSSION DU BRÛLAGE

- Aucun bruit lors des brûlages
- Dégagement de fumée
 - Fumée blanche lors de feu de matériaux énergétiques
 - Fumée grise lors du brûlage de matériaux contaminés
- Émissions atmosphériques ponctuelles durant le brûlage (particules fines) qui sont déjà considérées dans les résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique

À RETENIR

- Les activités de brûlage sont déjà autorisées et encadrées par le MELCCFP par le permis et le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*
- Méthode éprouvée de disposition sécuritaire pour des sites similaires au Québec et au Canada.
- Le projet ne requiert pas de changement à l'autorisation du site : mêmes types de matières, quantités similaires.
- Les résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique considèrent le brûlage en simultanée des quantités maximales autorisées, alors que les données de 2025 démontrent qu'en réalité les quantités de matières disposées sont d'environ **5% de la quantité maximale autorisée** (les résultats de la modélisation sont donc largement surévalués)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**GENERAL DYNAMICS OTS CANADA
VALLEYFIELD**

GDV.Environnement@gd-ots.com

GENERAL DYNAMICS

Produits de défense et Systèmes tactiques—Canada

